



Cotonou, le 13 AOÛT 2020

N° 016 MTFP/DC/SGM/DGT/DRPDS/SRI/SA

**Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique**

COMMUNIQUE RADIO ET TELEDIFFUSE

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique
communiqua :

A l'occasion de la célébration de la fête de
l'assomption, et conformément aux dispositions de la loi
n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en
République du Bénin, la journée du samedi 15 août 2020
est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du
territoire national.

Vu

Bon à diffuser

Le Directeur de Cabinet,

Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS

